

Compte rendu Conseil de quartier Sud Est

du 14 mai 2009

Présents : F. Baslé – C. Chavand – J. Julien – a. Lagrange – s. Monceau – N. Olivési – H. Rverdy – JC. Sevessand – M. Barret – R. Mathevet – P. Lagarde – P. Vigier – A. Feuillet – M. Spirhanzl – P. Spirhanzl – P. Straboni – P. Versaut - P. Rongy

Excusés : C. Berruyer – D. Demule – AC. Jothy – J. Laguerre – V. Malassagne – E. Retiere

1. Validation du PV du 02/04/09

Reçu trop tard, il n'a pas pu être validé en réunion ni diffusé.

2. Point sur les fiches – P.Rongy

- Rampe d'accès au planning familial en cours d'installation.
- Passerelle du Verderet : travaux le 25/5/2009.
- Rue du Muret : trottoir refait pour l'accessibilité.
- Parking Odyssée : + 5 arceaux à vélo.
- Rue Charles Piot : 250 mètres linéaires de trottoirs vont être repris.
- Piscine : + 15 arceaux à vélo vont être installés.
- Gymnase Faivre : Travaux achevés. Les habitants indiquent qu'il est dommage que l'on n'ait pas impliqué les déplacements doux et que la descente du trottoir n'ait pas été alignée sur le cheminement.
- Interlocuteur de la Mairie pour les déplacements doux : Michel Santiago.
- Rue Jean Macé : un panneau rappelant la présence d'enfants sera installé.

3. Plan Climat

Point sur la réunion du 05/05/09 – Valérie Malassagne ou Jocelyne Laguerre
Inauguration du point de compostage collectif le 6/6/2009. Des composteurs à prix réduit pourront être commandés.

Point sur la fête aux déchets du 25/04/09 – J. Julien
Cette fête fût un succès. Bilan le 17/6/2009

Point sur la réunion du 13/05/09 – J. Julien
Un audit est en cours de réalisation. Des régulateurs d'intensité des lampadaires seront installés avenue Jean Jaurès.

4. Radar (rue du Muret) P. Rongy – J. Julien

Dans cette rue, à cet emplacement, la vitesse moyenne est de 26km/h. La circulation est de 6372/23=277 véhicules par jour avec des pics à 30 véhicules par heure. Le percentile v85=33km/h et le percentile v30=22 km/h.

Percentile v85 signifie que 85% des relevés sont inférieurs à v85.

La prochaine implantation sera l'avenue de Poisat, côté Poisat dans le prolongement de l'avenue Mendès France.

5. Point sur le double sens cyclistes rue du Muret (vote)

Le CQSE valide le maintien du double sens cyclable rue du Muret.

6. Nuisances sonores (colline du château)

Des joueurs de Djembé dans les bois provoquent des nuisances sonores rue de la République.

Ce problème est ancien, mais il n'y a pas d'infraction constatée.

Paul Rongy va essayer d'aller discuter avec ces musiciens.

7. Investissement 2009

- Communication Fête aux déchets ;
- Composteurs.

8. Informations Mairie – P. Versaut

- Accord avec les Epoux Lafleur a été trouvé. La société déménagera. Le projet EHPAD est donc repositionné avenue d'Echirrolles.
- Une charte sur l'implantation des antennes relais est en cours de rédaction avec le 4C. La Mairie va acheter un appareil de mesure.
- Une réunion sur la gestion des poubelles dans la zone de rencontre de la place du Bourg va être organisée.
- Reprise du dossier Z30 en septembre.
- Un travail sur les SAS vélo va être engagé.

9. Questions diverses

- Signalisation à l'intersection rues Vergnes et République dangereuse.
- Infiltrations d'eau rue Bonneton. Attention il y a déjà eu un glissement de terrain à cet endroit en 1986.
- Problème de flaques d'eau dangereuses pour les vélos en bas du pont sur la rocade, côté gendarmerie.

- Déplacement du bac à verre rue de la République pour libérer le trottoir.
- Barrière entre les 15 et 17 rue de la République.
- Nuisance avenue Teisseire : mettre le radar est possible.
- A la Maison des associations, seule la salle des anciens est équipée pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (fauteuil), et lorsque les portes de cette salle sont fermées à clef, il est impossible de se rendre dans les autres salles pour une personne en fauteuil.

10. Prochaines réunions du Conseil de quartier :

Les prochaines réunions auront lieu à la Maison des associations les :

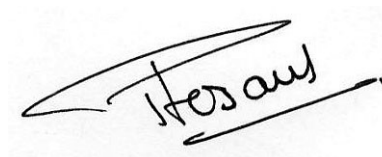
- **25 juin 2009 : Assemblée générale**

Le Président du Conseil de quartier,



Jean Julien

L'élue référent,



Pascale Versaut